

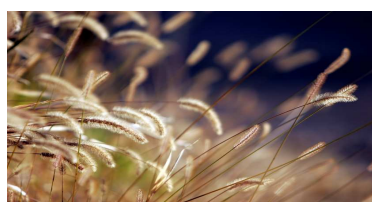
des entreprises
des hommes
des projets
au service
de l'économie
d'un territoire

Formation Diplômante

**Titre Certifié
de niveau IV**

*(reconnu pour l'octroi
de la Capacité Professionnelle
Agricole)*

MESLAY



Formation de
**TECHNICIEN
AGRICOLE**

CCTAR
Certificat de Capacité Technique
Agricole et Rurale

Contrat de Professionnalisation

DEVENIR RESPONSABLE D'EXPLOITATION OU SALARIE QUALIFIE A LA PRODUCTION AGRICOLE

Devenir Technicien Agricole

Dans le nouveau contexte et les nouvelles perspectives de l'agriculture, la formation CCTAR vise à préparer les actifs agricoles de demain. Elle leur permet :

... d'acquérir des références techniques afin de maîtriser la conduite des productions et raisonner leur rentabilité.

... de maîtriser l'analyse économique et financière pour gérer une entreprise et décider du financement approprié des investissements.

... de prendre en compte la diversité de l'agriculture et de choisir un système cohérent avec leurs objectifs techniques, économiques et humains.

... d'élaborer des projets pour adapter leur système face aux évolutions des marchés et de la réglementation.

La formation CCTAR a pour objectif de former des professionnels :

- *ayant une vision globale,*
- *responsables,*
- *autonomes dans leurs décisions,*
- *acteurs de leur territoire.*

La Pédagogie du CCTAR :

Le Projet Professionnel au cœur de la Formation

✓ Accompagnement à l'élaboration du projet de chaque salarié en formation (installation, salariat, formation supérieure...).

La Mise en Action pendant 2 ans

- ✓ Réalisation de cas concrets en groupe dans des entreprises agricoles,
- ✓ Élaboration d'études techniques,
- ✓ Réalisation de diagnostics d'entreprises et d'études de projet.
- ✓ Acquisition d'une expérience professionnelle de près de 50 semaines dans la même entreprise.

L'Implication de Professionnels dans la Formation

- ✓ Définition des contenus pédagogiques de la formation par une commission agricole.
- ✓ Interventions et échanges avec de nombreux professionnels, techniciens, conseillers.
- ✓ Visites d'entreprises agricoles (20 à 30 visites pendant la formation) de production et de systèmes très diversifiés.
- ✓ Attribution du titre CCTAR par un jury composé de professionnels agriculteurs et techniciens agricoles.

Un accompagnement personnalisé : Succès de la Réussite

Des tutorats

Chaque candidat bénéficie d'un accompagnement individualisé lors de la réalisation de ses études personnelles (étude technique, mémoire de stage, étude de projet).

Des bilans individuels

Ces bilans réalisés sous forme d'entretiens avec un formateur ont pour objectif d'amener chaque candidat à réaliser sa propre auto-évaluation et à se situer dans le cycle de formation.

La Certification :

UF 1 : Management général d'une entreprise agricole

- *Evaluations :* - Mémoire de stage + Projet
- Etude de Cas

UF 2 : Maîtrise technique d'un système de production

- *Evaluations :* - Sciences Techniques Animales
- Sciences Techniques Végétales
- Etude Technique

UF 3 : Gestion économique, financière et fiscale

- *Evaluations :* - Gestion

UF 4 : Participation à la vie professionnelle et sociale

- *Evaluations :* - Capacité Animation et Communication

UF 5 : Gestion économique et commerciale

- *Evaluation :* - Diagnostic Marketing

UF 6 : Gestion administrative d'une entreprise agricole

- *Evaluation :* - Informatique

UF 7 : Gestion des ressources humaines

- *Evaluation :* - Ressources Humaines

Le Contrat de Professionnalisation

- **Le Contrat de Professionnalisation** est un contrat de travail spécifique qui prévoit une alternance entre l'entreprise et l'Institut de Formation de Meslay, pendant 22 mois.

- Pour cela, l'entrée en formation est conditionnée par la recherche et la signature d'un contrat de professionnalisation entre une entreprise et un jeune pour un poste de salarié agricole.

- Ce contrat de professionnalisation peut être réalisé avec des exploitations, des CUMA, des groupements d'employeurs. Il est possible qu'il soit effectué avec une entreprise dont les associés ont un lien de parenté avec le salarié.

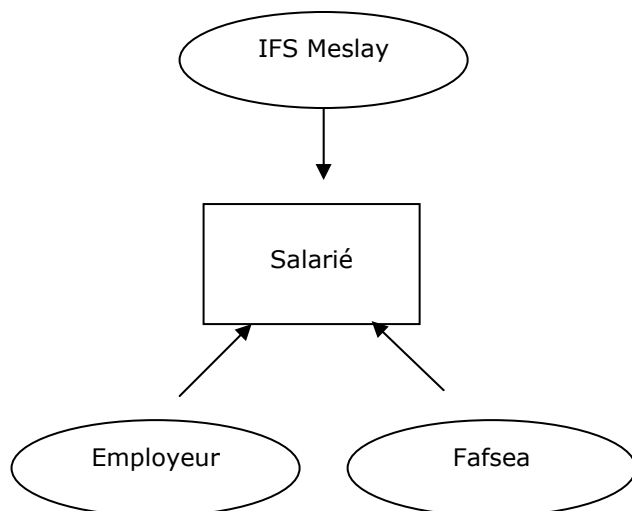
- L'entreprise, durant les 22 mois, est le support pédagogique de :

- l'acquisition de compétences et de savoir faire, mais aussi de leur évaluation,
- l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques (alimentation, fertilisation, gestion...),
- la réalisation de travaux personnels (diagnostic d'entreprise et projet d'amélioration),
- bilans professionnels élaborés avec les formateurs de l'Institut de Meslay.

- L'Institut de Meslay accompagne les employeurs dans la démarche :

- de recrutement,
- de demande de financement,
- de contractualisation.

Une formation qui s'appuie sur 4 partenaires



Conditions d'Admission

- Avoir un niveau de formation équivalent au BEP (niveau V).
- Avoir un projet professionnel en lien avec le milieu agricole.

Durée de la formation : 22 mois

- 50 semaines – Salariat dans la même entreprise.
- 36 semaines à l'IFS Meslay (1 260 heures.)
- 10 semaines de congés.

Modalités Financières

✓ Le salarié en formation :

- perçoit un salaire brut équivalent au barème indiqué ci-après.

- ne paie pas de frais de formation qui sont pris en charge par le Fafsea (via l'employeur).

✓ **L'employeur** prend à sa charge le salaire brut mensuel suivant :

	Salarié de moins de 21 ans	Salarié de 21 à 25 ans
Salarié ayant une qualification inférieure à un Bac (niveau IV)	55 % du SMIC	70 % du SMIC
Salarié ayant une qualification au moins égale à un Bac (niveau IV)	65 % du SMIC	80 % du SMIC

✓ L'employeur bénéficie :

- d'une exonération partielle des charges patronales.

- d'une aide à l'effort de formation de 2 870 €.

- d'aides supplémentaires s'il participe à une formation de tuteur homologuée par le Fafsea (environ 1 380 €).

90 % de succès à l'examen

- La motivation : clé de la réussite.

- Cycle validé par des professionnels agricoles.

Un accès à l'emploi rapide : 98 % dans les 4 mois qui suivent la formation.

Une formation qui donne envie d'entreprendre

- 70 % sont agriculteurs.

- 30 % sont salariés (à la production ou dans le para-agricole).

Une formation qui donne la possibilité de poursuivre en formation supérieure :

- BTS agricole,

- Certificats de spécialisation...

DEUX METIERS EN SYNERGIE

L'association de L'Institut de Formation Supérieure Meslay, riche de ses 50 années d'histoire, s'est spécialisée dans deux métiers :

- ✓ L'ingénierie de formation
- ✓ Le conseil

Ces savoirs-faire se renforcent mutuellement dans une dynamique de recherche-action. Ainsi, l'IFS est en mesure d'allier le pragmatisme de terrain et la démarche prospective.

UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de formateurs permanents ayant une expérience professionnelle en entreprise.

Cette équipe :

- anime et assure la conduite pédagogique de la formation.
- recherche des entreprises en lien avec le projet du candidat.
- guide individuellement chacun dans son parcours.

UNE FORMATION QUI MOBILISE DE NOMBREUX PARTENAIRES

Des professionnels impliqués dans la définition des objectifs et du contenu de la formation.

Des professionnels qui valident la formation par leur participation aux différentes évaluations.

Des employeurs qui intègrent le salarié dans son milieu professionnel et lui confient des responsabilités.

L'Institut de Meslay choisit des intervenants extérieurs pour leur niveau d'expertise (Techniciens et Conseillers agricoles, Responsables Professionnels, Directeurs et Commerciaux d'entreprises...).

Ainsi apportent leur contribution à la formation : Le FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles), La Chambre d'Agriculture, les G.E.D.A (Groupement d'Etude et de Développement Agricole), Les Responsables Professionnels et Techniciens de Coopératives, Les Centres de Gestion, Les Banques ...

MESLAY

institut de formation supérieure

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION

La Guyonnière
85600 MONTAIGU

TEL 02 51 48 84 84
FAX 02 51 46 37 95
entreprise@meslay.org

www.meslay.org

Formations conventionnées
par la Région des Pays de la Loire
N° existence : 52 85 0014 085

